

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité Pike River tenue en la salle de l'hôtel de ville **lundi, le 9 juillet** deux mille dix-huit à dix-neuf heures trente conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

À cette séance sont présents Mesdames les conseillères Patricia Rachofsky, Hélène Campbell, Marianne Cardinal et messieurs les conseillers Jean Asnong et Stephan Duquette.

Formant quorum sous la présidence de Martin Bellefroid, maire.
La directrice générale/secrétaire-trésorière, Sonia Côté est aussi présente.
Absence; la conseillère Nathalie Dorais

OUVERTURE

Ouverture de l'assemblée à 19h46

2018-188 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 9 JUILLET 2018

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,
Appuyé par **Jean Asnong**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que l'ordre du jour soit adopté et que le point *Affaires nouvelles* reste ouvert.

ADOPTÉ

1. Ouverture de la séance
2. Vérification des présences
3. Adoption de l'ordre du jour du 4 juin 2018
4. Première période de questions (10 minutes)
5. a) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018
b) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juin 2018
6. Suivi des procès-verbaux du 4 et 11 juin 2018
7. Suivi des dossiers de la MRC Brome Missisquoi

8. ADMINISTRATION
 - a. Ville de Bedford / modifier entente fourniture eau potable
 - b. Désignation d'un répondant en matière d'accommodement

9. VOIRIE/COURS D'EAU
 - a. Invitation construction du garage municipal
 - b. Réception prix / fauchage de levée de fossé
 - c. Modifier réso 2018-060 /nouveau poteau
 - d. Sécurité civile/ 2è réclamation / inondation février 2018
 - e. Paiement facture : honoraires Tetrattech / chemin des Rivières
 - f. Paiement facture : honoraires Tetrattech / P&D rang St-Henri Morgan
 - g. Paiement facture : honoraires Tetrattech / P&D rang St-Henri Morgan
 - h. Paiement facture : honoraires labo/ chemin des Rivières

10. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

- a. Renouvellement : membre au CCU/ M. Marcel Roy
- b. Renouvellement : membre au CCU/ M. Edouard Asnong
- c. Demande de dérogation mineure / 929 rang des Ducharme
- d. Demande de dérogation mineure / 157 chemin Laroche

11. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

- a. Paiement facture / sorties avril mai 2018

12. LOISIRS/CULTURE/MÉDIATHÈQUE

13. HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Installation septique défectueuse au 179 chemin Laroche
- b. Invitation AO : collectes ordures et matières organiques
- c. Offre de service / collectes ordures temporaire / NOPAC

14. FINANCES ET IMMOBILISATION

- a. Contribution 2018 : Fondation québécoise du cancer
- b. Remboursement achat arbres / arbustes

15. BÂTIMENT/HÔTEL DE VILLE

16. Correspondances

17. Rapport des inspecteurs/pour info aux membres du conseil

18. Approbation des salaires versés et à payer

19. Approbation des dépenses incompressibles/ juin 2018

20. Adoption des comptes/juin 2018

21. Affaires nouvelles

22. Deuxième période de questions/30 minute

23. Levée de la séance

ADOPTÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)

DÉBUT : 19h48 FIN : 19h55

Questions portant sur :

- Fauchage des bords de chemins

2018-189 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2018

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Stephan Duquette**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire 4 juin 2018 soit adopté tel quel et qu'autorisation soit donnée de s'abstenir d'en faire la lecture aux membres du Conseil en ayant reçu copie dans les délais.

ADOPTÉ

2018-190 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 11 JUIN 2018

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,
Appuyé par **Jean Asnong**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire 11 juin 2018 soit adopté tel quel et qu'autorisation soit donnée de s'abstenir d'en faire la lecture aux membres du Conseil en ayant reçu copie dans les délais.

ADOPTÉ

SUIVI DU PROCÈS VERBAL

Mme Sonia Côté, directrice générale informe les membres du conseil du suivi des procès-verbaux du 4 et 11 juin 2018.

SUIVI DES DOSSIERS DE LA MRC BROME MISSISQUOI

- Compostage
- Dossier Récupération 2000
- Service Eco centre
- Internet Haute vitesse

ADMINISTRATION

2018-191 ENTENTE AVEC LA VILLE DE BEDFORD MODIFIER /
BRANCHEMENT EAU POTABLE

ATTENDU la réception d'une facture de la part de la Ville de Bedford pour de l'alimentation en eau potable soit le 734 rang St-Henri Sud;
ATTENDU que la municipalité de Pike River n'a reçu aucune demande de la part de ladite propriété pour avoir accès au réseau d'aqueduc de la Ville de Bedford,

Il est proposé par **Hélène Campbell**,
Appuyé par **Stephan Duquette**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

QUE la municipalité de Pike River demande à la Ville de Bedford à faire des recherches pour connaître qui a fait cette demande antérieurement; y avait-il une servitude pour connecter cette propriété et pourquoi maintenant on reçoit cette facture car depuis plusieurs années cette résidence est alimentée en eau potable. Que la nouvelle entente proposée par la Ville de Bedford soit à l'étude.

Aucun paiement ne serait fait avant de connaître les informations demandées.

ADOPTÉ

2018-192 DÉSIGNATION D'UN RÉPONDANT EN MATIÈRE
D'ACCOMMODÉMENT

ATTENDU que depuis le 1^{er} juillet de nouvelles obligations aux municipalités sont imposées avec la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodement pour un motif religieux dans certains organismes;
ATTENDU qu'il est notamment spécifié qu'en *la qualité de plus haute autorité* administrative au sens de la Loi, il appartient au conseil (municipal) de prendre les moyens nécessaires pour assurer le respect des mesures qui y sont prévues. En outre, le conseil (municipal) doit désigner, au sein de son personnel, un répondant en matière d'accommodement;
ATTENDU que le ministère de la Justice (MJQ) de qui relève cette Loi (projet de loi 62) a développé une formation en ligne gratuite aux membres de l'ADMQ, formation à suivre d'ici le 30 août 2018;

Il est proposé par **Hélène Campbell**,
Appuyé par **Jean Asnong**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que la municipalité de Pike River désigne la directrice générale Mme Sonia Côté répondant en matière d'accommodement et participe à la formation.

ADOPTÉ

VOIRIE/COURS D'EAU

2018-193 INVITATION APPEL D'OFFRE/ CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL / BASE DE BÉTON / STRUCTURE

CONSIDÉRANT que selon la loi (article 936 du Code municipal du Québec), les appels d'offre de moins de 100 000\$, la municipalité et ceci par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs et selon la liste fournie par la directrice générale et ceci avec le choix des membres du conseil;

Il est proposé par **Jean Asnong**,
Appuyé par **Stephan Duquette**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

D'inviter les entrepreneurs selon la liste fournie par la directrice générale et le choix du conseil municipal à nous soumettre un appel de proposition pour la construction d'une base en béton et la structure d'un garage municipal.
Réception des documents au plus tard le mercredi le 15 août 2018 à 12h00.
Ouverture des soumissions le mercredi 15 août 2018 à 12h05.

ADOPTÉ

2018-194 RÉCEPTION PRIX/ APPEL DE PROPOSITION / COUPE DE LEVÉES DE FOSSÉS

CONSIDÉRANT la réception de prix pour la coupe de levées de fossés auprès de fournisseurs selon une liste de la directrice générale;
CONSIDÉRANT l'ouverture des appels de proposition faites devant témoins le mercredi 20 juin 2018;
CONSIDÉRANT le prix de: André Paris :1 385\$ + taxes / coupe
CONSIDÉRANT la vérification et l'analyse des documents exigés;

Il est proposé par **Hélène Campbell**,

Appuyé par **Jean Asnong**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal donne le mandat à André Paris pour la coupe des levées de fossés au montant de 1 385\$+ **taxes par coupe** ceci selon la conformité des documents exigés. Vérification avant fauchage s'il y a endroit de l'ériochloé velue.

ADOPTÉ

2018-195 INSTALLATION D'UN LUMINAIRE / FACE AU 327 ROUTE 133
/#POTEAU GYSKWP / MODIFIER RÉSO 2018-059

ATTENDU un appel du technicien d'Hydro Québec pour l'installation d'un nouveau luminaire en face du 327 route 133 # poteau GYSKWP, il s'avère que ledit poteau n'a pas de fil triplex pour alimenter un nouveau luminaire et que les frais depuis le 1^{er} avril 2018 sont de 1 580\$ au lieu de 144\$ car il n'y a plus d'exemption aux municipalités qui désirent poursuivre leur réseau d'éclairage s'il n'y a pas de fil triplex sur ledit poteau;

ATTENDU qu'il y a un poteau plus prêt qui peut recevoir un nouveau luminaire # poteau GIM9H;

Il est proposé par **Stephan Duquette**,

Appuyé par **Marianne Cardinal**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal autorise l'installation d'un nouveau luminaire face au 327 route 133 au coût de 144\$ chacun par Hydro-Québec tel que proposé.

ADOPTÉ

2018-196 SÉCURITÉ CIVILE / RÉCLAMATION / INONDATION FÉVRIER 2018

ATTENDU un arrêté du ministre de la Sécurité publique concernant la mise en œuvre du programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents relativement aux inondations survenues les 21 et 22 février 2018 dans des municipalités du Québec en date du 23 mars 2018;

ATTENDU que la municipalité de Pike River a été touchée par les inondations des 21 et 22 février 2018 et qu'elle figure sur la liste des municipalités sinistrées;

Il est proposé par **Stephan Duquette**,

Appuyé par **Jean Asnong**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal déposera une demande d'aide financière dans le cadre du programme général d'aide financière lors des inondations survenues les 21 et 22 février 2018 sur son territoire.

ADOPTÉ

2018-197 PAIEMENT FACTURE / HONORAIRES TETRATECH/ CHEMIN DES RIVIÈRES

CONSIDÉRANT une offre de service auprès de la firme Tetratech pour l'ensemble du projet Travaux de voirie /chemin des Rivières 2017 au montant de 18 200\$;

CONSIDÉRANT la réception d'une facture (# 60572513) au montant de 5 978.70\$ taxes incluses pour les activités reliées à la surveillance et les travaux 2018 en datedu 25 mai 2018 ;

Il est proposé par **Jean Asnong**,
Appuyé par **Patricia Rachofsky**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture # 60572513 au montant de 5 978.70\$ taxes incluses. Balance à payer future 4 300\$.

ADOPTÉ

2018-198 PAIEMENT FACTURE / HONORAIRES TETRATECH /P&D RANG ST-HENRI MORGAN

ATTENDU une demande de la part de la municipalité Stanbridge Station à un partage des coûts pour l'élaboration des plans et devis pour des travaux futurs dans le rang Saint-Henri Sud à partir du chemin Morgan en allant au chemin Marier/Philipsburg;

ATTENDU une proposition de la firme Tetratech au montant de 11 950\$+ taxes;

ATTENDU des frais pour Pike River de 50% du 11 950\$+ taxes soit 6 273.01\$ (taxes incluses);

ATTENDU la réception de la facture # 201801151 au montant de 2 493.45\$ (taxes incluses);

Il est proposé par **Stephan Duquette**,
Appuyé par **Jean Asnong**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal autorise le paiement de l'ordre de 2 493.45\$ pour le projet du rang Saint-Henri Sud. Balance à payer 3 779.56\$

ADOPTÉ

2018-199 PAIEMENT FACTURE / HONORAIRES TETRATECH / P&D RANG ST-HENRI MORGAN

ATTENDU une demande de la part de la municipalité Stanbridge Station à un partage des coûts pour l'élaboration des plans et devis pour des travaux futurs dans le rang Saint-Henri Sud à partir du chemin Morgan en allant au chemin Marier/Philipsburg;

ATTENDU une proposition de la firme Tetratech au montant de 11 950\$+ taxes;

ATTENDU des frais pour Pike River de 50% du 11 950\$+ taxes soit 6 273.01\$ (taxes incluses);

ATTENDU la réception de la facture # 2018011561 au montant de 656.17\$ (taxes incluses);

Il est proposé par **Jean Asnong**,
Appuyé par **Hélène Campbell**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal autorise le paiement de l'ordre de 656.17\$ pour le projet du rang Saint-Henri Sud. Balance à payer 3 123.39\$

ADOPTÉ

2018-200 PAIEMENT FACTURE / HONORAIRES LABORATOIRE SNC LAVALIN / CHEMIN DES RIVIÈRES

CONSIDÉRANT une offre de service auprès du laboratoire SNC Lavalin pour l'ensemble du projet Travaux de voirie /chemin des Rivières 2017 au montant de 4 150.60\$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT la réception d'une facture (# 1370132) au montant de 3 181.07\$ taxes incluses pour les activités reliées aux analyses des matériaux granulaires en date du 1^{er} au 31 mai 2018 ;

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Patricia Rachofsky**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture # 1370132 au montant de 3 181.07 \$ taxes incluses. Balance à payer future +/- 1 000\$.

ADOPTÉ

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

2018-201 RENOUELEMENT MANDAT / MEMBRE AU CCU AU POSTE # 3

CONSIDÉRANT que le mandat de M. Marcel Roy se terminait le 2 mai 2018, (rés. 2016-143) au poste #3 au sein du CCU;

CONSIDÉRANT une nouvelle demande écrite auprès de M. Marcel Roy pour connaître son intention de renouveler son mandat;

CONSIDÉRANT une réponse écrite de revenir au sein du CCU pour une nouvelle période de 2 ans;

CONSIDÉRANT un avis public annonçant le poste vacant et qu'aucune autre candidature n'a été déposée;

Il est proposé par **Hélène Campbell**,

Appuyé par **Jean Asnong**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal accepte le renouvellement de la candidature de M. Marcel Roy, citoyen au sein du comité consultatif d'urbanisme au poste # 3 d'une durée de 2 ans soit du 9 juillet 2018 au 9 juillet 2020.

ADOPTÉ

2018-202 RENOUELEMENT MANDAT / MEMBRE AU CCU AU POSTE # 5

CONSIDÉRANT que le mandat de M. Edouard Asnong se terminait le 6 juin 2018 (rés. 2016-187) au poste #5 au sein du CCU;

CONSIDÉRANT une nouvelle demande écrite auprès de M. Edouard Asnong pour connaître son intention de renouveler son mandat;

CONSIDÉRANT une réponse écrite de revenir au sein du CCU pour une nouvelle période de 2 ans;

CONSIDÉRANT un avis public annonçant le poste vacant et qu'aucune autre candidature n'a été déposée;

Il est proposé par **Stephan Duquette**,

Appuyé par **Marianne Cardinal**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal accepte le renouvellement de la candidature de M. Edouard Asnong, citoyen au sein du comité consultatif d'urbanisme au poste # 5 d'une durée de 2 ans soit du 9 juillet 2018 au 9 juillet 2020.

ADOPTÉ

2018-203 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LA HAUTEUR D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE AU 929 RANG DES DUCHARME / AUDREY MATTE

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour la hauteur d'un garage de 6,98 mètres présentée par Audrey Matte pour la propriété du 929 rang des Ducharme;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but d'avoir un rangement à l'étage d'une hauteur de plus de 91 centimètres afin de faciliter l'entreposage;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur maximale autorisée d'un bâtiment accessoire est celle de la hauteur de la résidence qui est de 5,18 mètres pour ce terrain;

CONSIDÉRANT QUE les voisins immédiats doivent remettre un document attestant que la hauteur du garage ne leur causerait aucun préjudice;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par **Patricia Rachofsky**,

Appuyé par **Jean Asnong**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal sous la recommandation du CCU (Comité consultatif d'urbanisme) accorde la dérogation mineure pour la hauteur d'un bâtiment accessoire dérogatoire par sa hauteur dépassant la hauteur de la résidence de 1,8 mètres.

ADOPTÉ

2018-204 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LA MARGE DE REcul AVANT AU 157 CHEMIN LAROCHELLE / KEVIN CAMPBELL

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour une marge avant de 5,66 mètres présentée par Kevin Campbell pour la propriété du 157, chemin Larochelle;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but de faire de construire des fondations immunisées et qu'une partie des fondations projetées se retrouve en empiètement dans la marge de recul avant minimale de 0,34 mètre;

CONSIDÉRANT QUE la marge avant minimale réglementaire pour une résidence unifamiliale est établie à 6 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la demande est mineure;
CONSIDÉRANT QUE la marge avant de la plupart des résidences avoisinantes est dérogatoire

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par **Stephan Duquette**,
Appuyé par **Patricia Rachofsky**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Que le conseil municipal sous la recommandation du CCU (Comité consultatif d'urbanisme) accorde la dérogation mineure pour une marge avant de 5,66 mètres, le tout illustré sur le plan de localisation préliminaire préparé par Éric Denicourt, arpenteur, daté du 18 avril 2018, minute 32746.

ADOPTÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

2018-205 PAIEMENT FACTURE : SORTIES / MAI 2018 SERVICE DE PROTECTION DES INCENDIES SAINT-ARMAND-PIKE RIVER

ATTENDU la réception de la facture # CRF18000033 de la municipalité de Saint-Armand dans le cadre du service de protection des incendies sur notre territoire;

ATTENDU une facture au montant total de **600.05\$** pour 3 sorties pour la période du 28 avril au 23 mai 2018;

Il est proposé par **Stephan Duquette**,
Appuyé par **Jean Asnong**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal autorise le paiement partiel de la facture # CRF 18000033 au montant de **538.90\$ au lieu de 600.05\$** à la Municipalité de Saint-Armand pour le service de protection en incendie lors de 2 sorties pour les 28 avril et 23 mai 2018 sur notre territoire. Pour ce qui est de la sortie du 29 avril 2018 pour une entraide avec Clarenceville, le conseil de Pike River demande des informations lors du prochain comité incendie.

ADOPTÉ

LOISIRS/CULTURE/MÉDIATHÈQUE

Suivi de la fête nationale rassemblée

HYGIÈNE DU MILIEU

2018-206 INSTALLATION SEPTIQUE DÉFECTUEUSE SUITE AUX INONDATIONS / 179 CHEMIN LAROCHELLE

ATTENDU la réception d'un rapport d'inspection de l'installation septique au 179 chemin Larochelle par la firme Eco-Pro Environnement inc en date du 24 mai 2018;

ATTENDU la visite des lieux de notre coordonnateur des travaux publics et l'entrepreneur qui a fait les travaux lors des inondations en janvier 2018 pour préciser les faits qui sont reprochés à la municipalité;

ATTENDU un rapport déposé par notre coordonnateur des travaux publics;

Il est proposé par **Hélène Campbell,**

Appuyé par **Stephan Duquette,**

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal ne se tiens aucunement responsable des faits lui étant reprochés dans ledit rapport de la firme Eco-Pro environnement. Une lettre sera envoyé au propriétaire avec la résolution.

ADOPTÉ

2018-207 INVITATION / APPEL DE PROPOSITION / COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES / ORDURES RÉSIDENTIELLES / ORDURES COMMERCIALES / ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT que le contrat pour la collecte des matières résiduelles (ordures) doit être renouvelé et ceci pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT que selon la loi (article 936 du Code municipal du Québec), les appels d'offre de moins de 100 000\$, la municipalité et ceci par voie d'invitation écrite auprès d'aux moins deux entrepreneurs et selon la liste fournie par la directrice générale et ceci avec le choix des membres du conseil;

Il est proposé par **Jean Asnong,**

Appuyé par **Stephan Duquette,**

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

D'inviter les entrepreneurs selon la liste fournie par la directrice générale et le choix du conseil municipal à nous soumettre un appel de proposition pour la collecte des matières résiduelles (ordures) et organiques pour l'année 2019.

Réception des documents au plus tard le mercredi 24 octobre 2018 à 12h00.

Ouverture des soumissions le mercredi 24 octobre 2018 à 12h05.

Le choix du soumissionnaire sera pris en considération lors de la séance ordinaire du 5 novembre 2018.

ADOPTÉ

2018-208 INVITATION / APPEL DE PROPOSITION / COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES / ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT que le contrat pour la collecte des matières organiques doit être renouvelé et ceci pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT que selon la loi (article 936 du Code municipal du Québec), les appels d'offre de moins de 100 000\$, la municipalité et ceci par voie d'invitation écrite auprès d'aux moins deux entrepreneurs et selon la liste fournie par la directrice générale et ceci avec le choix des membres du conseil;

Il est proposé par **Jean Asnong**,
Appuyé par **Stephan Duquette**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

D'inviter les entrepreneurs selon la liste fournie par la directrice générale et le choix du conseil municipal à nous soumettre un appel de proposition pour la collecte des matières résiduelles (ordures) et organiques pour l'année 2019.

Réception des documents au plus tard le mercredi 24 octobre 2018 à 12h00.

Ouverture des soumissions le mercredi 24 octobre 2018 à 12h05.

Le choix du soumissionnaire sera pris en considération lors de la séance ordinaire du 5 novembre 2018.

ADOPTÉ

2018-209 OFFRE DE SERVICE / COLLECTES ORDURES TEMPORAIRES /
NOPAC ENVIRONNEMENT INC

CONSIDÉRANT que Récupération 2000 inc est sous la loi de la faillite;

CONSIDÉRANT qu'il est celui qui fait la collecte et le transport des ordures et ceci jusqu'au 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que NOPAC Environnement nous a offert ses services pour poursuivre la collecte des matières résiduelles (ordures);

CONSIDÉRANT qu'une dispense peut être accordée par le MAMOT dans de telle situation mais que le contrat de gré à gré avec le second soumissionnaire ne dépasse pas 25 000\$;

Il est proposé par **Jean Asnong**,
Appuyé par **Marianne Cardinal**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal demande à NOPAC Environnement inc de nous proposer un prix raisonnable pour la continuité de la collecte des matières résiduelles.(ordures) soit environ 15 collectes pour la période du 13 août au 31 décembre 2018

Ou dès l'arrêt complet du service de collecte avec Récupération 2000 Inc.
Que le coût total ne peut dépasser 25 000\$.

ADOPTÉ

FINANCES ET IMMOBILISATIONS

2018-210 CONTRIBUTION FINANCIÈRE : FONDATION QUÉBÉCOISE DU
CANCER

CONSIDÉRANT une demande de la part de la Fondation québécoise du cancer pour une contribution 2018;

Il est proposé par **Hélène Campbell**,
Appuyé par **Patricia Rachofsky**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal verse une contribution financière au montant de 100\$ pour l'année 2018 auprès de la Fondation québécoise du cancer.

ADOPTÉ

2018-211 AUTORISATION DE REMBOURSEMENT / ACHAT ARBRES OU ARBUSTES

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a proposé à ses citoyens de faire l'achat d'arbustes ou d'arbres et qu'avec preuve d'achat (facture) un remboursement leur sera accordé de 25\$ par propriété;

CONSIDÉRANT la réception de factures de: Roger Corriveau lot rang St-Henri Sud 25\$

- Claude Corriveau 1203 rang St-Henri Sud 25\$
- Robert Couture 12 chemin des Rivières 25\$

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Patricia Rachofsky**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à émettre un chèque à chacun des propriétaires ci-haut listés.

ADOPTÉ

BÂTIMENT : HÔTEL DE VILLE

Rien à signaler

CORRESPONDANCES

Une liste est déposée au conseil pour information de la correspondance reçue au cours du mois de juin 2018.

RAPPORTS DES INSPECTEURS

Dépôt et analyse des rapports d'inspection de M. Gérard Simard et la firme GESTIM aux membres du conseil municipal seulement.

Le conseiller Jean Asnong quitte à 21h42

2018-212 2018-212 ADOPTION DES SALAIRES VERSÉS JUIN 2018

Il est proposé par **Stephan Duquette**,

Appuyé par **Marianne Cardinal**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise les salaires versés et a payé au montant de **8 425.45\$** et ceci pour le mois de juin 2018.

ADOPTÉ

2018-213 APPROBATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DU MOIS DE JUIN 2018

Martin Bellefroid	971.25 \$
Nathalie Dorais	327.68 \$
Nathalie Dorais (Ipad)	10.00 \$
Jean Asnong	327.68 \$
Jean Asnong (Ipad)	10.00 \$
Patricia Rachofsky	327.68 \$
Patricia Rachofsky (I ad)	10.00 \$
Marianne Cardinal	327.68 \$
Marianne Cardinal	10.00 \$
Hélène Campbell	327.68 \$
Hélène Campbell (Ipad)	10.00 \$
Stephan Duquette	327.68 \$
Stephan Duquette (Ipad)	10.00 \$
Edouard Asnong (CCU 28-6-2018)	50.00 \$
Réal Gagnon (CCU 28-6-2018)	50.00 \$
Marcel Roy (CCU 28-6-2018)	40.00 \$
CARRA (mai 2018)	411.35 \$
AXION (internet, tel, fax) juillet 2018	265.32 \$
AXION (internet pompier) juillet 2018	68.93 \$
Bell mobilité (ipad)	5.75 \$
La Capitale (ass coll juillet 2018)	652.39 \$
Revenu Canada (DAS mai 2018)	1 086.47\$
Revenu Québec (DAS mai 2018)	3 031.25\$
Hydro-Qc (Luminaires) mai 2018	313.64 \$
Visa Desjardins (permis boisson + trousse 1 ^{er} soin)	408.80 \$
Visa Desjardins (essence)	120.09 \$
TOTAL	9 501.32\$

Il est proposé par **Stephan Duquette**,
Appuyé par **Marianne Cardinal**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que les dépenses incompressibles du mois de juin 2018 soient approuvées.

ADOPTÉ

2018-214 ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUIN 2018

Sonia Côté (remb km juin)	33.00 \$
Sonia Côté (présence CCU 28-6-2018)	45.00 \$
Desjardins Sécurité Financière (RRS) juin 2018	263.44 \$
André Paris	1 592.40 \$
Atelier Mathieu Forgues	681.89 \$
ByeBye Paperasse	126.47 \$
Carrière St-Armand (pierre jeux pétanque)	129.35 \$
Concassage Pelletier	801.45 \$
Corpo Dével. Bedford	150.00 \$
Distribution Economousse	68.88 \$
Émondexpert inc	2 644.43 \$
Entreprises DÉNEXCO	1 655.64 \$
Entreprises Élect.Bedford	155.22 \$
FM Formules municipales	131.17 \$

Garage Paul Messier inc	509.21 \$
Gerry Simard	97.48 \$
GESTIM (20-05 au 23-6-2018)	1 915.31 \$
Gilles Ménard	30.00 \$
Imprimerie Sur-Del	341.48 \$
J.A. Beaudoin Construction	620.87 \$
La Cabane du maraîcher	204.66 \$
L'Homme & Fils	90.18 \$
NOPAC (collecte recyclage) juin 2018	1 114.42 \$
NOPAC (tonnage recyclage) mai 2018 / 7.26TM	340.57 \$
Papeterie Coupal	82.30 \$
Petite Caisse	361.88 \$
Récupération 2000 (ordures) juin 2018	2 120.45 \$
RIGMRBM (tonnage ord) juin 19.59 TM	1 548.99 \$
Rona	276.63 \$
Toilette portative Sanibert	143.72 \$
TOTAL	18 712.52 \$
Fête Nationale rassemblée 2018	4 563.84\$
SSJB Richelieu Yamaska	584.65 \$
Domaine du Ridge	1 614.24 \$
Magasin Général Pike River	1 091.15 \$
Mona Beaulac	34.30 \$
Pikeriverains en action	260.32 \$
Regroupement GAB	150.00 \$
Rona	124.64 \$
Saveurs d'Antan	143.72 \$
Car'o maquille	180.00 \$
Hélène Lessard (artiste)	150.00 \$
G I sécurité patrouille inc	351.82 \$

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,
Appuyé par **Patricia Rachofsky**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que les comptes dus au mois de juin 2018 soient acceptés et payés.

ADOPTÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Envoi d'une lettre au MTQ : nettoyer la chaussée de la route 202 Ouest (rang des Ducharme) pour assurer la sécurité des usagers de la route. Petite pierre sur la chaussée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

DÉBUT : 22h02 FIN : 22h24

SUJETS

- Fête nationale

2018-215 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que la séance du 9 juillet 2018 soit levée à 22h24.

ADOPTÉ

Martin Bellefroid

Martin Bellefroid, maire

Sonia Côté

Sonia Côté, directrice générale
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Sonia Côté, directrice générale certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses mentionnées dans le procès-verbal de la séance **9 juillet deux mille dix-huit** sont effectuées

Sonia Côté

Sonia Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Martin Bellefroid, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Martin Bellefroid

Martin Bellefroid, maire